

LE PROJET "FINANCEMENT CARBONE" AU MAROC, UN POTENTIEL QUI RESTE À EXPLOITER

Par Hocine Chalal, Coordinateur des Financements
Carbone pour la région MENA

Le Maroc est l'un des pays qui a très tôt exprimé son adhésion aux objectifs et principes introduits en 1997 par le Protocole de Kyoto (issu de l'accord international obtenu lors de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques en 1993). Le Maroc a abrité la 7^{ème} conférence des parties en 2001 (qui a conduit aux accords de Marrakech définissant les modalités d'application du Protocole de Kyoto) et a conséquemment ratifié le protocole en 2002.

Le Maroc a ensuite rapidement procédé à la mise en place des instruments prévus par le protocole, notamment par la mise en place de l'autorité nationale désignée (AND) dont le rôle est de veiller à la fois à la promotion du Mécanisme de Développement Propre (MDP) en tant qu'outil de développement durable ainsi qu'au respect d'un certain nombre de règles préalables à l'approbation des projets MDP.

L'AND, bénéficiant de plusieurs actions de renforcement de la part des institutions internationales spécialisées, a rempli de façon efficace ses deux missions. Dès l'entrée en vigueur du protocole de Kyoto début 2005, le Maroc était donc bien placé pour développer et rapidement mettre en œuvre des projets MDP.

Toutefois, à ce jour, le nombre de projets qui ont effectivement passé le cap de l'approbation par le comité exécutif du MDP est assez limité et bien en deçà du potentiel réel du pays. Il est intéressant de noter que les quelques projets qui ont pu avancer ont été essentiellement le fait

d'entreprises publiques et privées auxquelles le bénéfice du MDP n'avait pas échappé et dont les capacités techniques et financières étaient suffisamment avancées pour surmonter les étapes nécessaires à la validation et à l'approbation de leurs projets.

La Banque mondiale a conduit durant la période 2005/2006 un diagnostic relatif à la situation de la mise en œuvre des projets MDP au Maroc. Les trois principales conclusions tirées de ce diagnostic sont les suivantes :

- Des efforts supplémentaires de promotion du MDP sont nécessaires en parallèle avec un ciblage plus pertinent des secteurs les plus porteurs.
- Il est nécessaire d'engager de façon plus volontaire des institutions financières locales capables et disposées à développer plusieurs instruments financiers pouvant faciliter la préparation de projets CDM.
- Dans certains secteurs spécifiques, il apparaît nécessaire d'identifier, voire de créer des institutions à même de supporter le développement de projets CDM. Un domaine où cette nécessité apparaît cruciale est dans le domaine de la gestion des déchets solides (en effet, il s'avère que la collecte et l'élimination des gaz de décharge riches en méthane par combustion simple ou par combustion et génération concomitante d'énergie électrique représente un gisement de projets MDP très attractifs).

En ce qui concerne le premier et le deuxième point, la Banque mondiale

a récemment conçu en accord avec les autorités marocaines concernées, un programme de renforcement de capacité de nature à permettre l'accélération de la préparation et de la mise en œuvre de projets MDP viables. Les sphères ciblées sont celles des décideurs sectoriels, celles des institutions financières et celles des bureaux d'études spécialisés. Cette assistance technique visera en particuliers les secteurs de l'énergie, des déchets solides municipaux et des forêts.

Le troisième point fait l'objet de discussions en cours avec les autorités marocaines, en particulier le Ministère de l'Intérieur et le Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement, en vue de trouver une solution institutionnelle idoine permettant la mise en œuvre d'un programme MDP dans le domaine de la gestion des déchets municipaux.

Il est important de noter que le facteur temps est crucial afin de maximiser les bénéfices attendus du MDP au Maroc. En effet, la fenêtre d'opportunité offerte par les accords en cours est en train de se refermer rapidement. Les dispositions du protocole de Kyoto établissant le "marché Carbone" ne sont actuellement valables que pour une première phase "d'engagement" fixé à la période 2008-2012.

En conclusion, le potentiel "Carbone" au Maroc est important mais une accélération de la préparation et de la mise en œuvre de projets MDP est un impératif en vue d'augmenter le flux des financements "carbone" vers le Maroc ainsi que le flux de technologies propres.